

# L'éducation populaire en France

L'éducation populaire en France relève à la fois d'un idéal d'émancipation et de pratiques associatives de formation du citoyen ancrées dans des cadres collectifs. Difficile à définir et dater précisément, elle trouve ses origines dans un long mouvement de réflexion et d'expérimentation autour de l'éducation, du *Rapport sur l'instruction publique* de Condorcet (1792) en passant par la création de la Ligue de l'enseignement (1866), des premières universités populaires (1890-1910), des Scouts de France (1920) ou par le Front populaire (1936). Deux « invariants » (Richez, 2013) permettent de mieux la cerner : l'accès du plus grand nombre à la culture ; l'accès aux savoirs et à la culture comme condition de l'exercice de la citoyenneté. Ils ont impliqué la mise en œuvre de pédagogies actives s'appuyant sur les capacités de celui qui apprend : le « sujet apprenant ».

## DES PÉDAGOGIES ÉMANCIPATRICES COMME SOCLE

La Charte de l'éducation populaire (2005) rappelle l'importance de la pédagogie comme « art de s'éduquer par soi-même avec d'autres ». Le sujet apprenant est considéré comme acteur de sa formation par opposition au modèle scolaire qui positionne trop souvent l'élève en situation passive. Une large place est faite à l'expérience, au collectif et à la mobilisation des ressources de l'environnement du sujet apprenant mis en position de construire son savoir : écoute des besoins, projet, « apprentissage en faisant », éducation par les pairs, etc.

De ce point de vue, l'éducation populaire se situe dans le droit fil de ce que l'on désigne par les termes de « pédagogies actives » ou d'éducation nouvelle, issues de l'héritage de John Dewey, Maria Montessori, Ovide Decroly, Célestin Freinet ou Jean Piaget. L'éducation populaire résonne également avec des réflexions relatives aux savoirs populaires, aux cultures « du pauvre » (Richard Hoggart), de « l'opprimé » (Paulo Freire), « mineures » (Gilles Deleuze et Félix Guattari) ou « du quotidien » (Michel de Certeau). Elle dialogue enfin avec un ensemble de contributions permettant de penser la reconnaissance des savoirs et savoir-faire tirés de l'expérience à des fins d'émancipation (Saul Alinsky, Joseph Wresinski).

## UN SECTEUR ASSOCIATIF IMPORTANT

Selon le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire représente en 2017 environ 630 000 associations, soit près de la moitié du nombre total d'associations en France, regroupées dans 75 organisations nationales. Une partie importante de ces associations relèvent de l'agrément « éducation populaire » (voir encadré 1) et appartiennent au champ professionnel de l'animation socioculturelle reconnu au niveau européen comme participant de l'éducation non formelle (voir encadré 2) à travers des mouvements comme la Ligue de l'enseignement, les Francas, les

Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMÉA), Léo-Lagrange, ou encore Familles rurales. L'éducation populaire joue également un rôle essentiel dans nombre de quartiers populaires des villes et en milieu rural, par la gestion d'équipements de proximité comme les maisons des jeunes et de la culture (MJC), les centres sociaux ou les foyers ruraux.

Ces chiffres mettent en évidence le rôle de l'éducation populaire comme acteur majeur de la société civile de notre pays, mais aussi son poids comme acteur économique (en tant qu'employeur notamment) et contributeur des politiques publiques de l'engagement, de la jeunesse et de l'économie sociale.

### ENCADRÉ 1. Un secteur reconnu

Historiquement, l'État a reconnu le travail des associations d'éducation populaire en aidant la professionnalisation du secteur « jeunesse et éducation populaire » (JEP) et en l'intégrant dans les politiques publiques en direction de la jeunesse. Cela passe aussi bien par des modalités de financement propres (Fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire [FONJEP], subventions, etc.), des diplômes (BAFA, BAFD, BPJEPS) que par un échange régulier avec l'État (CNAJEP, Conseil d'orientation des politiques de jeunesse [COJ]...). Créé par l'ordonnance du 2 octobre 1943, l'agrément « jeunesse et éducation populaire » permet au ministère chargé de la jeunesse de reconnaître les associations comme partenaires particuliers et privilégiés. C'est un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association. Il repose sur des critères caractérisant l'association : l'existence et le respect de dispositions statutaires garantissant la liberté de conscience ; le respect du principe de non-discrimination ; un fonctionnement démocratique ; la transparence de leur gestion ; l'égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes à leurs instances dirigeantes, sauf dans les cas où le respect de cette condition est incompatible avec l'objet de l'association et la qualité de ses membres ou usagers.

## ENCADRÉ 2. L'apprentissage non formel

Formel, non formel et informel sont des notions en usage pour penser l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. La [Commission européenne](#) en donne les définitions suivantes :

« L'apprentissage formel est dispensé dans un contexte organisé et structuré [...] et explicitement désigné comme apprentissage [...]. Il est intentionnel de la part de l'apprenant et débouche généralement sur la validation et la certification.

L'apprentissage informel découle des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources) et possède, la plupart du temps, un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant. L'apprentissage non formel est intégré dans des activités planifiées qui ne sont pas explicitement désignées comme activités d'apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources), mais qui comportent un important élément d'apprentissage. Il est intentionnel de la part de l'apprenant. »

populaire multiplie les références à la société de la connaissance, au mouvement des « communs » (Dardot, Laval, 2015) ou aux valeurs de partage de la culture du Libre (Le Crosnier, 2013) qui jouent un rôle important pour renforcer les liens entre l'action éducative et les grands enjeux politiques de la société numérique (données, partage, information, etc.)

## ENCADRÉ 3. Éducation populaire et pouvoir d'agir

De nombreux acteurs de l'éducation populaire se réfèrent aujourd'hui aux notions de pouvoir d'agir (« *empowerment* » en anglais) ou de « *community organizing* » pour qualifier des pratiques militantes plus ouvertement tournées vers une repolitisation du travail social et de l'animation (Bacqué, 2013 ; Lescure, Porte, 2017). Ces pratiques s'inspirent de modèles anglo-saxons (Talpin, 2016) et s'inscrivent dans la perspective d'une démocratie élargie à la participation et à l'interpellation, qui intègre le conflit comme un élément d'apprentissage de la citoyenneté et de régulation des tensions sociales.

## RENOUVEAU DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Récemment, de nouveaux collectifs se revendiquant explicitement de l'éducation populaire ont émergé : l'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC), l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), l'Association nationale des conseils d'enfantes et de jeunes (ANACEJ), les différentes sociétés coopératives et participatives (SCOP) d'éducation populaire, les Petits débrouillards, Framasoft, etc. En outre, des réseaux anciens, dont les racines s'inscrivent historiquement dans d'autres traditions que celles de l'éducation populaire, comme les centres sociaux ou ATD Quart monde, affirment ou réaffirment leur appartenance à l'éducation populaire. Par ailleurs, de nombreuses références à l'éducation populaire sont observées dans le cas de mobilisations plus ponctuelles ou thématiques (université populaire Quart-Monde, commission éducation populaire de Nuit debout, université populaire du quai Branly, etc.).

On note également toute une série de mouvements qui ne se réclament pas explicitement de l'éducation populaire, mais qui participent de cette dynamique. Ces collectifs se situent pour la plupart dans la recherche d'une forme de réaffirmation de la politique et de la promotion de la citoyenneté (voir encadré 3). Ce phénomène est hétérogène, mais il conduit à des réflexions sur l'histoire et les frontières de l'éducation populaire et sur les espaces de son renouvellement. Il interroge en retour les équivalences qui s'étaient stabilisées dans les décennies précédentes entre éducation populaire et animation socioculturelle, en particulier sous l'effet de la professionnalisation des animateurs.

## L'ÉDUCATION POPULAIRE DANS UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

Le développement des pratiques numériques bouleverse le régime de production et de partage des savoirs dans la société. Or, de notre capacité à maîtriser les nouvelles technologies, non seulement dans leur dimension technique, mais aussi et surtout dans leurs usages et leurs contenus dépend en partie l'avenir des sociétés démocratiques. Il existe donc un continuum d'enjeux entre culture, émancipation et technique dans certaines pratiques développées au sein des réseaux d'éducation populaire. « Apprendre en faisant » constitue par exemple une pratique commune aux acteurs de l'éducation aux médias, de la médiation numérique, de la culture scientifique et technique ou de l'animation socioculturelle. Mais ce sont aujourd'hui les référentiels qui permettent d'articuler l'ensemble et de charger la pratique d'objectifs émancipateurs qui se transforment. Les acteurs de l'éducation

## ÉDUCATION POPULAIRE DANS LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

Dans un contexte de mutation des ressorts, des modalités et des formes de l'engagement, l'éducation populaire peut apparaître comme un levier pour penser le collectif à travers l'expérimentation et la mutualisation des expériences. De ce fait, elle interroge le fait associatif comme registre du lien social, échappant aux conventions et définitions habituelles, ni lieu communautaire, ni lieu contractuel, mais « lien original, fondé sur l'autonomie individuelle, la liberté et l'égalité d'individus libres et égaux en conscience et non plus seulement en principe » (Sue, 2001). Elle incite également à le faire en posant à nouveau la question du rapport à la recherche (recherche-action, recherche participative, recherche interventionnelle, etc.), aussi bien qu'en interrogeant les modalités d'association des initiatives de citoyens (fédération, coopération, délibération, etc.).

Emmanuel Porte,  
chargé d'études et de recherche, INJEP

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Bacqué M.-H., Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.
- Besse L., Chateigner F., Ihaddadène F., 2016, « L'éducation populaire », *Savoirs*, n° 42, p. 11-49.
- Christen C., Besse L. (dir.), 2017, *Histoire de l'éducation populaire: 1815-1945 : perspectives françaises et internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du septentrion.
- Dardot P., Laval C., 2015, *Commun : essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte.
- Le Crosnier H., 2013, *Culturenum : jeunesse, culture et éducation dans la vague numérique*, Caen, C&F éditions.
- Lebon F., 2009, *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte.
- Lebon F., Lescure E. de (dir.), 2016, *L'éducation populaire au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du croquant.
- Lepage F., 2012, *Éducation populaire, une utopie d'avenir*, Paris, Les Liens qui libèrent.
- Lescure E. de, Porte E., 2017, « Introduction », *Agora débats/jeunesses*, no76, p. 53-63.
- Sue R., 2001, *Renouer le lien social*, Paris, Odile Jacob.
- Talpin J., 2016, *Community organizing : de l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Paris, Raison d'agir.